

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 9 janvier 2024**

Convocation du 04/01/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents :

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois janvier sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER et Magalie MARTIN

**Absents** : Mireille FOURMOND, Christophe GAINON et Frédéric BRUERE

**Bon pour pouvoir** : Néant.

**DCM 2024-01 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE LA BREILLE LES PINS ET SAUMUR HABITAT**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'Aménagement du Lotissement « Les Charmes », confiée à SAUMUR HABITAT, un permis a été déposé le 23 octobre 2023.

La réalisation de cette opération de 22 lots se fera en trois tranches. La première tranche consistant en la construction de 4 logements sociaux individuels sur l'ILOT A en front de rue Saumuroise.

Au regard du coût élevé de cette opération lié au contexte général de hausse des coûts de construction et des taux d'intérêt, SAUMUR HABITAT a sollicité la commune afin de bénéficier d'une participation financière en fonction du type de construction réalisé. Deux versions sont proposées :

- Version 1 : Conception Réalisation en ossature bois pour une participation financière de la commune de 180 000 € répartis sur 3 ans.
- Version 2 : Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) avec Maison Jambert pour une participation financière de la commune de 120 000 € repartis sur 3 ans. Dans cette version, la commune vend à Maison JAMBERT les quatre terrains pour un prix estimé à 40 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la version 2 « VEFA avec Maison JAMBERT » pour la réalisation d'une première tranche de logements locatifs sociaux avec une participation financière de la commune à hauteur de 120 000 € payable en 2024, 2025 et 2026

- autorise le Maire à signer la convention de participation financière entre la commune et Saumur Habitat,

Pour copie certifiée conforme,  
la BREILLE-LES-PINS, le 16/01/2024

Le Maire,

Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 16/01/2024  
Et de la mise en ligne le 16/01/2024

Le secrétaire

